



**THE WORLD BANK**

Treasury | IBRD • IDA

## Suspension de l'offre des prêts à spread fixe de la BIRD

### Avertissement:

Le 26 Janvier 2021, le Conseil d'Administration de la BIRD a approuvé la suspension de (i) l'offre du prêt IFL à spread fixe, et (2) des options de conversion impliquant le spread fixe. Ces changements entreront en vigueur le 1er Avril 2021 et s'appliqueront également aux financements non concessionnels de l'IDA car ils sont offerts aux mêmes termes financiers que ceux de la BIRD.

Cependant, les projets qui répondent aux deux conditions suivantes sont exemptés de la suspension proposée : (i) l'invitation à négocier est émise le ou avant le 26 Janvier 2021 ; et (ii) le Conseil d'Administration de la BIRD approuve le prêt le ou avant le 30 Juin 2021. Pour les projets dont l'invitation à négocier a été émise après le 26 Janvier 2021, il est recommandé de ne pas entrer dans un nouveau prêt à spread fixe à moins que celui-ci puisse être approuvée par le Conseil d'Administration de la Banque Mondiale avant le 1er Avril 2021.

# Plateforme “IDA19 Scale-Up Window”

L'ADI a établi une plateforme « Scale-Up Window » (SUW) à hauteur de 5.7 milliards de dollars afin de financer les opérations nationales et régionales durant la période IDA19. Ces ressources s'ajoutent aux ressources concessionnelles traditionnelles que les pays recevront durant la période IDA19. Cela les rend particulièrement utiles lorsque les allocations de base de l'ADI sont insuffisantes pour soutenir les initiatives transformationnelles.

Les crédits SUW sont offerts aux pays de l'ADI et aux pays dits « Blend » aux mêmes termes et conditions que les prêts de la BIRD, c'est-à-dire à des termes non-concessionnels.

## Éligibilité

Les pays actuellement clients de l'ADI qui ont un risque de surendettement faible ou moyen sont éligibles pour accéder à la plateforme SUW IDA19. La mise en œuvre se fera en accord avec la Politique-cadre de développement durable (SDPF) et les politiques de limite de la dette du FMI. Les opérations nationales et régionales sont éligibles.

Les Crédits SUW IDA19 soutiennent 1) des projets d'investissement, incluant l'utilisation des garanties, 2) le financement de politiques de développement, incluant l'utilisation d'une option de tirage différé pour les risques liés aux catastrophes (CAT DDO) et 3) le financement des programmes pour résultats. L'opération proposée doit être conforme aux priorités stratégiques de l'IDA19 et aux objectifs de la Banque Mondiale. Les projets soutenus doivent être de haute qualité et créateur de transformation avec un fort impact sur le développement. Les programmes soutenus doivent se concentrer sur des interventions qui aideront les clients à éliminer les principales contraintes au développement et à mobiliser du financement privé.

## Devise

Les crédits SUW IDA19 sont engagés et remboursables dans les devises suivantes : USD, EUR, GBP et JPY. L'ADI peut également fournir des financements dans d'autres devises qu'elle peut intermédiaire efficacement, devises locales comprises.

## Maturité

La maturité maximale est de 35 ans, incluant une période de grâce. L'échéance moyenne pondérée de remboursement est de 20 ans.

## Calendrier de remboursement

Les bénéficiaires ont le choix entre deux types de calendriers de remboursement :

**Calendrier de remboursement lié à l'engagement :** le calendrier de remboursement commence à la date d'approbation du crédit. Les remboursements du principal sont calculés comme un pourcentage du montant total du crédit décaissé et non remboursé.

**Calendrier de remboursement lié au décaissement :** Le calendrier de remboursement est lié aux décaissements réels. Le montant de décaissement pour chaque semestre est similaire à une autre tranche avec ses propres termes de remboursement (période de grâce, maturité finale, et modèle de remboursement). Le montant de décaissement pour chaque semestre aura les mêmes termes de remboursement.

Les Crédits SUW IDA19 ne sont pas sujets à la clause d'accélération des remboursements.

## Profil d'Amortissement

Le bénéficiaire peut personnaliser le calendrier de remboursement de leur crédit en fonction des besoins, tant que cela reste entre les limites de maturité moyenne pondérée et de maturité finale.

## Taux d'intérêt

Le taux d'intérêt comprend un taux de référence et une marge. Le taux de référence varie selon la devise (LIBOR 6 mois pour les crédits en USD, JPY et GBP et EURIBOR 6 mois pour les crédits en EUR). Deux types de marges sont disponibles : la marge fixe et la marge variable.

## Frais

Les frais comprennent une commission d'ouverture et une commission d'engagement.

## Conversions du taux d'intérêt et de devise

Les options de conversion du taux d'intérêt et de devise sont définies dans l'accord de crédit et peuvent être exercées à tout moment sur demande du bénéficiaire.

<b>Taux</b>	<p>Le taux d'intérêt est réinitialisé semestriellement, à chaque date de paiement des intérêts, et s'applique aux périodes d'intérêt commençant à ces dates. Le taux d'intérêt est sujet à un plancher de zéro pourcent. <b>Le taux de référence</b> est le niveau des taux LIBOR ou EURIBOR au début de la période pour la plupart de devises, ou un taux bancaire flottant de référence reconnu des banques commerciales dans le cas d'autres devises. Les bénéficiaires ont le choix entre deux types de marge :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <u>La marge fixe</u> est fixe pendant toute la durée du crédit et est alignée sur la marge fixe de la BIRD</li> <li>• <u>La marge variable</u> est alignée avec la marge variable de la BIRD ; actualisée semestriellement, et s'applique à la période d'intérêt commençant à la date de paiement, ou immédiatement après cette date de recalcul.</li> </ul>
<b>Frais</b>	<p>La <u>commission d'ouverture</u> de 0,25% du montant du crédit est due dans les 60 jours suivant l'entrée en vigueur du projet, mais impérativement avant le premier retrait du crédit, et peut être financée en utilisant le crédit. La <u>commission d'engagement</u> de 0,25% est appliquée sur le solde non-décaissé et commence à s'accumuler 60 jours après la signature.</p>
<b>Limites d'échéance et calendriers de remboursement</b>	<p><u>Limites</u>: L'échéance finale maximale est de 35 ans, période de grâce comprise (période durant laquelle seuls les intérêts sont payés), et l'échéance moyenne pondérée est au maximum de 20 ans.</p> <p>La possibilité est offerte aux bénéficiaires d'établir un calendrier de remboursement adapté à leurs besoins au moment de la préparation du projet, mais à partir du moment où le crédit est approuvé, ce calendrier ne peut plus être modifié sauf dans le cas d'un CAT-DDO pour lequel le calendrier de remboursement peut changer au moment du tirage dans les limites de maturités en vigueur.</p>
<b>Devises</b>	<p><u>Devise d'engagement</u> : Les crédits sont proposés dans la plupart des principales devises (EUR, GBP, JPY, et USD). Ils peuvent être également proposés dans d'autres devises dont l'ADI peut assurer efficacement l'intermédiation sur les marchés. Les bénéficiaires peuvent contracter des crédits dans plusieurs devises.</p> <p><u>Devise de décaissement</u> : Les décaissements peuvent être effectués dans n'importe quelle devise, comme demandé par le bénéficiaire. L'ADI achète alors les devises et les rétrocède au client aux conditions de marché. Le montant dû au titre du crédit reste toutefois libellé dans la devise d'engagement.</p> <p><u>Devises de remboursement</u> : Le remboursement du principal du crédit et les paiements des intérêts et charges de toutes natures doivent être effectués dans la ou les devises d'engagement. Le bénéficiaire peut toutefois disposer d'options de conversion de devise, comme indiqué ci-dessous.</p>
<b>Conversion de devises</b>	<p><u>Montants non décaissés</u> : Le bénéficiaire peut convertir tout ou partie du solde non décaissé du crédits libellés dans l'une des devises principales dans une autre des devises principales dont l'ADI peut assurer efficacement l'intermédiation (voir « Devises d'engagement » ci-dessus).</p> <p><u>Montant décaissés</u> : Le bénéficiaire peut convertir tout ou partie des montants décaissés et non remboursés du crédit dans une autre devises, y compris sa devise nationale, sous réserve qu'il existe un marché de swap suffisamment liquide dans cette devise.</p>
<b>Conversion de taux d'intérêt</b>	<p><u>Crédits avec une marge fixe</u> : Le taux du crédit peut être converti en un taux fixe, et même rétabli par la suite en taux variable. Le bénéficiaire peut exercer cette option à tout moment pendant la durée de vie du crédit, pour tout ou partie du solde décaissé et non remboursé. Un cap ou collar peut aussi être appliqué au taux variable de référence pour un montant à hauteur du montant décaissé et non remboursé.</p> <p><u>Crédits avec une marge variable</u> : La marge variable peut être convertie en une marge fixe mais pas l'inverse. Le bénéficiaire peut exercer cette option à tout moment pendant la durée du crédit, pour tout ou partie du solde décaissé et non remboursé. Le taux de référence applicable au montant décaissé peut être converti en un taux fixe tout en permettant de repasser ultérieurement en un taux de référence variable. Dans ce cas, la marge variable est maintenue. Le taux variable entier peut aussi être converti en un taux fixe après que la marge a été fixée.</p>
<b>Commissions de conversion</b>	<p>Des frais de transaction(s) pour les conversions de devises et/ou de taux d'intérêt peuvent s'appliquer. Pour prendre connaissance des frais de conversion actuellement applicables, consulter le site web de la Trésorerie (<a href="http://treasury.worldbank.org">treasury.worldbank.org</a>).</p>
<b>Date de paiement</b>	<p>Le paiement de la dette est réglé le 1er ou le 15 d'un mois donné, puis tous les six mois, comme décidé par le bénéficiaire lors de la négociation du crédit.</p>
<b>Remboursement anticipé</b>	<p>Le bénéficiaire peut à tout moment rembourser par anticipation tout ou partie du montant décaissé et non remboursé du crédit. Une prime de remboursement anticipé s'applique alors, qui est fonction : i) du coût de redéploiement des fonds remboursés par anticipation pour l'ADI; et ii) du prix de dénouement de toute conversion monétaire ou de taux d'intérêt restante, ainsi que de toute commission de transaction applicable pour les montant précédemment convertis.</p>

Les informations ci-dessus ne constituent pas nécessairement un traitement complet des termes et condition de ces crédits. Les bénéficiaires devraient se référer à leurs accords de crédits et aux Condition Générales applicables à leurs crédits individuels.

Contact : Miguel Navarro-Martin, Head of Banking Products, [mnavarromartin@worldbank.org](mailto:mnavarromartin@worldbank.org), +1 (202) 458-4722.